

FICHE COMMERCIALE VTC/TAXI

TAXIS VTC

LE MARCHÉ À FIN 2015

LOI THÉVENOUD DÉCRET DU 01/01/2015

55 000 CHAUFFEURS DE TAXIS



-5% de commandes depuis décembre 2014 mais un CA (valeur) en hausse de +19% entre 2004 et 2015.

- Plus de 13 185 immatriculations
- En 2014, 85 % des créations d'entreprises se consacrant au transport de voyageurs
- Le marché des VTC représente un chiffre d'affaires entre 50 à 100 millions d'euros.

15 000 LICENCES VTC

7200 SOCIÉTÉS VTC



ENTITÉS CRÉÉES POUR REPRÉSENTER LES CHAUFFEURS (OCTOBRE 2015)

Associations: VTC de France & Pro Capa VTC Syndicat: SCP/VTC, branche de Unsa transport

Des **prix plus compétitifs** depuis octobre 2015, de l'ordre de **-20** ou **-25**% surtout en heures creuses, pour contrer les nouvelles offres taxi (baisse de prix, forfaits nuits).

LES CLIENTS, LES CHAUFFEURS ET ... LES PLATEFORMES DE RÉSERVATION

17/10/2015: lancement de l'application le taxi pour réserver un taxi en quelques clics partout en France, sans commission

Des commissions

(prélevées sur le montant de la course) en moyenne de **15** à **20%**

DEVENIR CHAUFFEUR: LES CONDITIONS

200 à **400** h de formation (selon le niveau du candidat) pour obtenir le certificat de capacité professionnelle. Formation continue tous les 5 ans : **16** h

Environ 190 k € la licence à Paris en 2015 (après un pic en 2013 à environ 245 k €).

Depuis octobre 2015: licences de 5 ans renouvelables, non-cessibles.

250 h de formation pour obtenir la carte professionnelle VTC

3 conditions pour être chauffeur:

- accepter 90 % des courses
- 35 courses/semaine (ou 5/jour)
- obtenir a minima une note de 4,5/5

Sources : «VTC: le secteur le plus dynamique pour les créations d'entreprises en 2014 », Latribune, 27/01/2015 - Philippe Jacqué, «Taxis contre Uber : où sont les chiffres ? », Lemonde, 25/06/2015 - Jessica Alix, «Infographie Taxis VS VTC : le Marché à fin 2015 », transportshaker, 18/01/2016

QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE VTC/TAXI?

LES CHAUFFEURS PRIVÉS EN STATUT D'ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS MAIS AUSSI LES ARTISANS EXERÇANT EN NOM PROPRE OU EN EURL / SASU EN TANT QUE TAXIS, LOCATION GÉRANCE, OU VSL.

NOS GARANTIES VTC / TAXI

Toutes les garanties habituelles d'un contrat Auto avec en plus :

- Garantie des objets personnels ou accessoires jusqu'à 3 000 €.
- Marchandises transportées.

- Préjudices corporels subis par le conducteur fautif.
- ☑ RC professionnelle

LES PLUS DE L'OFFRE VTC/TAXI

- L'assistance sans franchise kilométrique avec prêt d'un véhicule de remplacement.
- Des indemnités de 160 €/jour ou la prise en charge d'un véhicule relais en cas d'immobilisation du véhicule.
- Une franchise dégressive d'1/3 par année sans sinistre, soit plus aucune franchise au bout de 3 ans.
- L'indemnisation en valeur à neuf des véhicules de moins de 2 ans.
- Une protection juridique (dès la formule 2) avec remboursement des frais de stage pour récupération de points.
- Possibilité de souscrire en option la Responsabilité Civile Professionnelle (Garantie obligatoire).

CONTACTS CLÉS

Service Commercial:

Par téléphone: 01 40 82 81 49 Par fax: 01 53 20 35 15

servicecommercial@sollyazar.com

Sinistre:

Par téléphone: 01 8005 5000 sinistretaxi@sollyazar.com

Gestion:

Par téléphone: 01 8005 5000 risques.specifiques@sollyazar.com